

L'an deux mil vingt, le douze décembre à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Brétigny, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont assemblés dans la salle des associations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DOUCET, Maire.

Présents : M. DOUCET, Mme LAFAUX, M. VARLET, MM BEURAIN, FERREIRA PACHECO, MILLET, Mmes PATRAN, RENAUD, M. THIESSET, Mme THOMASSIN

Absents :

Excusé : M. PREVOST

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 Octobre 2020

II - CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES (CDG)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le centre de gestion de l'oïse va engager début 2021 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL) les assureurs consultés devront pouvoir proposer au Conseil Municipal une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans et 6 mois à effet au 1^{er} juillet 2021 à 0h00 ;
- Régime du contrat : capitalisation

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG60.

III - Devis place des Tilleuls

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux travaux d'assainissement effectués par le SIVOM VEO, la place des Tilleuls a besoin d'une réfection. Monsieur le Maire a demandé des devis à trois sociétés.

	Montant HT	Montant TTC
TPIP	108 556.60 €	130 267.92 €
PIVETTA	89 044.00 €	106 852.80 €
GUERREAU	75 184.00 €	90 220.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de choisir l'entreprise Guerreau pour les travaux, et de faire une demande de subvention auprès de la DETR.

IV - DIVERS

- Tarifs columbarium :

Durée	Prix	
15 Ans	250 €	Renouvelable
30 Ans	500 €	Renouvelable

- Location maison des associations

Le Conseil Municipal décide de ne plus louer la maison des associations qui est inadapté pour les réceptions.